

AFFAIRE N° 19.- Acquisition d'un terrain situé rue du Pont Neuf, appartenant à M. TECHER Claude.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Par délibération en date du 18 JANVIER 1974, autorisation m'avait été donnée de diligenter la procédure d'acquisition d'un terrain de 225 m<sup>2</sup> appartenant à M. TECHER Claude et destiné à la création du Boulevard de ceinture SUD.

En fait, cette opération ne nécessitera que l'acquisition d'une superficie de 117 m<sup>2</sup>, la différence étant cédée à une Association à qui il a donné par ailleurs son accord.

Je vous demande en conséquence de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition d'une partie du terrain de M. TECHER Claude, soit 177 m<sup>2</sup> pour le prix de 702 000 Frs CFA.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt contracté auprès de la C.A.E.C.L. pour l'achat de terrains.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.